

Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité 2022/2023

Bases légales / textes de référence : article L719-4 du code de l'éducation, article 48 de la loi de finances n°51-598 du 24 mai 1951 modifiée, arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, circulaire DGESIP n°2012-12-290 du 3 juillet 2012

Définition jurisprudentielle : redevances pour des services particuliers qui s'ajoutent aux activités obligatoirement liées à la préparation des diplômes délivrés et couvertes par les droits d'inscription ; il ne peut s'agir de frais et contributions complémentaires aux droits de scolarité qui conditionnent candidature, admission, inscription ou déroulement des études.

(le fait de ne pas acquitter de la somme n'écarte pas l'étudiant du cursus qu'il souhaite suivre ni ne conditionne le déroulement de ses études)

Le paiement par les étudiants des photocopies accompagnant les cours est illégal.

La première présentation des épreuves obligatoires de certificat de langues constitue une dépense normale à la charge de l'université.

Et l'envoi du diplôme sur demande ne peut avoir lieu qu'au coût réel.

Facultatives et clairement identifiées, les POCS relèvent d'une contribution volontaire de la part de l'étudiant.

Une attention particulière est portée à la régularité des POCS soumises au conseil, qui font l'objet d'une analyse préalable du contrôleur de légalité. Sur 2017/2022, le nombre des prestations proposées à titre facultatif aux étudiants a été sensiblement réduit, à l'initiative des écoles. Le conseil a également écarté certaines prestations qu'il estimait inopportunes (ex : tarif relatif à la cérémonie de remise de diplômes). Ensuite, la politique de l'établissement en matière de photocopies/impressions mise en place à la rentrée 2021 a eu pour effet d'harmoniser des pratiques différentes selon les écoles, à un tarif plus avantageux pour l'étudiant qui choisit d'y recourir. Enfin, l'application des droits d'inscription différenciés a par ailleurs conduit à supprimer certaines prestations supplémentaires offertes aux étudiants internationaux qui avaient pour fondement les articles D719-181 et s. du code de l'éducation.

Copies / impressions :

établissement (hors polycopiés de cours)	2021/2022		2022/2023		<i>Observations</i>
	copie noir et blanc	0,05	0,05		
	copie couleur	0,25	0,25		
	Boursiers : copie Noir et Blanc, copie couleur	quota de 8€ (droit de tirage) ; le coût des impressions est déduit de ce quota jusqu'à ce qu'il soit épuisé puis il est débité du compte izly de l'étudiant.	quota de 8€ (droit de tirage) ; le coût des impressions est déduit de ce quota jusqu'à ce qu'il soit épuisé puis il est débité du compte izly de l'étudiant.		

Autres prestations :

		2021/2022 (pour mémoire)		2022/2023		Observations
		non boursiers	boursiers	non boursiers	boursiers	
ENSAIA	Sorties pédagogiques facultatives	150	75	150	75	cf. fiche explicative
	Accueil des étudiants internationaux dans le cadre du réseau n+i (2 ans) nécessitant des activités supplémentaires dans le cadre du consortium	POCS = différence entre le montant déterminé par et pour le consortium en master n+i et les droits acquittés à l'occasion de l'inscription à l'UL		/		suppression des POCS spécifiques aux étudiants internationaux pour tenir compte de l'application des droits d'inscription différenciés à 3 770 euros, bien que ne couvrant pas exactement les services prestations proposées par l'ENSAIA. L'école indique que cette suppression a pour conséquence une perte nette significative par étudiant International.
ENSEM	Organisation cérémonie de parrainage des étudiants internationaux en mobilité entrante	5	2,5	/	/	suppression
	Organisation cérémonie de baptême	10	5	/	/	suppression
	Reliures rapports, mémoires	15	7,5	/	/	suppression
	Repas avec les tuteurs d'entreprise : les frais administratifs résultant de l'organisation des soutenances constituent des dépenses normales de l'établissement. Le service complémentaire rendu aux étudiants porte sur l'organisation par l'école d'une éventuelle réception (ou repas) au terme de l'épreuve. L'étudiant doit consentir à participer à de tels frais qui ne s'attachent pas à une activité obligatoire mais qui peut présenter un intérêt pour l'élève qui y prend part, notamment pour ses expériences à venir dans le milieu professionnel ou son insertion professionnelle.	5	2,5	/	/	L'ENSEM ne souhaite plus appliquer de POCS pour la rentrée 2022. suppression
	Sorties pédagogiques facultatives et forums facultatifs	10	5	/	/	suppression
ENSG	Cérémonie de baptême (1ère année)	21,28	10,64	21,28	10,64	inchangé
	Transport des élèves pour les cérémonies facultatives de 1ère année	30,43	15,22	30,43	15,22	inchangé
	Sorties pédagogiques facultatives (transport et hébergement) (1ère année)	100	50	100	50	inchangé
	Matériel (1ère année) : boussoles, 1er carnet de terrain, gilets de protection. Dans tous les cas, il s'agit d'un matériel que les étudiants sont libres d'acquérir (ou d'acquérir ailleurs), qui ne les pénalisent pas dans leur cursus s'ils ne l'achètent pas.	70,13 €	35,07 €	70,13 €	35,07 €	inchangé
	Envoi du diplôme (3ème année) sur demande	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé
	Fourniture d'un 2ème carnet de terrain à la demande des étudiants : l'école souhaite soumettre à un tarif la remise d'un 2ème carnet aux élèves qui en formulent la demande. Dans tous les cas, il s'agit d'un matériel que les étudiants sont libres d'acquérir (ou d'acquérir ailleurs), qui ne les pénalisent pas dans leur cursus s'ils ne l'achètent pas.	ensic	10	10	10	inchangé

ENSIC	Envoi du diplôme (FITI 3ème année) sur demande	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé
	Envoi du diplôme (I2C 2ème année) sur demande	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé
	Concerne les étudiants internationaux non francophones hors UE du programme ECUST-FGL (3 ans) dans le cadre du projet "Chimie Shanghai" : accueil nécessitant des activités supplémentaires dans le cadre du consortium, au-delà des missions habituelles, dont la rémunération est autorisée par les articles D719-181 et s. du code de l'éducation* : accompagnement spécifique des étudiants accueillis dans le cadre du partenariat => renforcement linguistique, renforcement disciplinaire, accompagnement personnalisé de chaque étudiant.	3000		3000		inchangé
ENSTIB	2ème passage au TOEIC	tarif établissement		tarif établissement		inchangé
TELECOM Nancy	Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé)	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé
ENSGSI	TOEIC : session d'entraînement supplémentaire non obligatoire (le passage obligatoire du TOEIC ainsi qu'un test d'entraînement sont gratuits pour les candidats car pris en charge par l'école comme activité pédagogique couverte par les droits d'inscription)	tarif établissement		tarif établissement		inchangé
ENIM	Petites fournitures (reliures, transparents,etc.)	0,5	0,5	/	/	suppression
	Reliure complète (2 couvertures + spirale)	1	1	/	/	suppression
	Pochette plastifiée A4 / A5	0,6	0,6	/	/	suppression
	Pochette plastifiée A3	0,8	0,8	/	/	suppression
	Carte accès aux locaux ENIM (la première est gratuite)	10	10	10	10	inchangé
	Envoi du diplôme sur demande (le cas échéant, en recommandé)	coût réel	coût réel	coût réel	coût réel	inchangé

* diplôme de master dédié aux étudiants internationaux (circulaire DGESIP A1- n°2015-0066 du 2 mars 2015 relative à la mise en oeuvre particulière de diplômes nationaux de masters dédiés à des étudiants internationaux)
**TOEIC® facultatif : lorsque la certification n'est pas exigée dans le cadre du cursus ou cas d'une 2ème présentation lorsque la passation d'un seul test est obligatoire : sous réserve du tarif établissement (lorsque le tarif présenté ici est < au tarif établissement, la différence provient de la participation financière de la composante)

Les membres du conseil rappellent qu'à l'occasion des inscriptions, le caractère facultatif de ces prestations doit être expressément mis en évidence.

Le conseil est invité à se prononcer sur les tarifs et prestations listés ci-dessus ainsi que sur les documents de travail présentés par école.

Transmission préalable au contrôleur de légalité : prestations facultatives conformes à la définition des POCS.

Avis du conseil de la formation du 5 juillet 2022 (hors POCS programme international - ENSIC) : favorable (8 abstentions)
Avis du conseil de la formation du 5 juillet 2022 (POCS programme international - ENSIC) : favorable (6 contre, 6 abstentions)